

METHODE DE CALCUL  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
CLUBS SPORTIFS ROUBAISIENS MEMBRES DE L'OMS

Vous êtes :

Scolaires, corpo, omnisport,  
sports de détente  
(clubs dits "coefficient 1")

Clubs sportifs : fédération  
française et affinitaire  
(clubs dits "coefficient 2")

Nombre de licenciés x 6 €  
  
+ Bonus jeunes (jusque cadets) :  
Nombre de jeunes x 6 €

Nombre de licenciés roubaisiens x 2 x 10,30 €  
Nombre de licenciés non roubaisiens x 2 x 6 €  
  
+ Bonus jeunes (jusque cadets) :  
Nombre de jeunes x 6 €

Subvention de base  
à laquelle peut s'ajouter des bonus, selon les critères ci-dessous :

Critère de réussite  
  
Si le club a un champion  
de France ou si 1 équipe  
est championne de France  
ou évolue au niveau national  
  
Bonus : 10% de la subvention  
de base

Critère de qualité  
  
(Ne concerne pas les scolaires)  
  
Si le club est encadré par le  
titulaire d'une licence STAPS ou  
d'un B.E.1  
  
Bonus : 10% de la subvention  
de base  
  
+ Bonus 5% si 2 B.E.1  
  
+ Bonus 5% si 3 B.E.1 ou plus

Critère de spécificité  
  
. Accueil de sportifs handicapés  
en fédération handisport  
. Frais arbitrage  
. Matériel spécifique  
  
Bonus : 10% de la subvention de  
base, si 1 spécificité représente  
seule 45% des dépenses

Critère de diversification  
financière  
  
Si club bénéficie de subventions  
autres que celles de la Ville de  
Roubaix  
  
Bonus : 5% de la subvention  
de base

Subvention finale